

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 10 juillet 2012, à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnées ci-dessous :

DM2012-0052 17, rue du Marché, lot 4 517 399 du cadastre du Québec.

Autoriser la réfection du mur de façade du bâtiment principal avec une marge avant de 0,30 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige, dans la zone C-543, une marge avant minimale de 1 mètre.

DM2012-0054 177, rue des Vagues, lot 3 245 199 du cadastre du Québec.

Autoriser l'implantation du bâtiment principal et de son entrée de cave avec une marge latérale de 0,50 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge latérale minimale de 1 mètre dans la zone H-110.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, les requérants pourront obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 21 juin 2012.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe